

X

EU - REVIEW
Activities of the Institutions
of the European Union

430

N° 625 DU 9 DECEMBRE 1994

Information hebdomadaire aux
Délégations de la Commission européenne
sur les travaux principaux
des Institutions de l'Union européenne

De la part du Secrétariat général - Horst-Jürgen TITTEL
Service "Information des Délégations"
BREY 13/122 - tél. 52375/52125 - téléfax 296.59.96

**EN CAS DE PROBLEME DE TRANSMISSION VEUILLEZ VOUS ADRESSER AU
SERVICE FAX : Tél. 29.51206**



COMMISSION EUROPEENNE

EUROPEAN COMMISSION

FROM : C.E.C. - M174 WAERZEGGERS-VAN-ROMPAEY.L
TO : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF : 4343043747 - 9-12-1994 19:30

TO: 7 MANUEL
SUBJECT: "Enc 1:625
625"

DISTRIBUTION

H.D.	
D.H.D.	
CHA/ADM.	
POL.	
AGR.	
COM/TR.	Hds
DEVT.	of
ECO/FIN.	Sections
P.P.A.	
S&T	
T.E.E.	
SUP. AG.	
C.C.	

- 2 -

Voici un résumé des principales activités des Institutions de l'Union européenne :

I. COMMISSION

1. PREPARATION DU CONSEIL EUROPEEN D'ESSEN
2. NORTHERN IRELAND : DELORS PEACE PACKAGE
3. TRANSMISSION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
4. EFFICACITE ENERGETIQUE ET REDUCTION DE CO2 : APPAREILS DOMESTIQUES DE REFRIGERATION
5. LIECHTENSTEIN : ENTREE EN VIGUEUR DE L'EEE
6. EUROPE CONTRE LE CANCER : RAPPORT DU PROGRAMME POUR 1993
7. POLAND : ASSOCIATION COMMITTEE (BRUSSELS, 1-2 DECEMBER)
8. MED-PARTENARIAT : JOURNEE DE RENCONTRE ENTRE PMEs (LE CAIRE, 6 DECEMBRE)
9. CANADA : ACCORD DE COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
10. CHINA-EU : COOPERATION BETWEEN SMEs (NANJING, 29/11-3/12)
11. NOMINATION D'UN DELEGUE : COMORES
12. AIDES HUMANITAIRES
13. PREVISIONS

II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. CONSEIL "JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES" (30 NOVEMBRE-1ER DECEMBRE)
2. CONSEIL "RECHERCHE" (BRUXELLES, 1ER DECEMBRE)
3. CONSEIL "EDUCATION" (BRUXELLES, 5 DECEMBRE)
4. CONSEIL "ECOFIN" (5 DECEMBRE)
5. CONSEIL "TRAVAIL ET AFFAIRES SOCIALES" (6 DECEMBRE)
6. ACP-EU : CONFERENCE MINISTERIELLE (BRUXELLES, 30 NOVEMBRE-1ER DECEMBRE)
7. PREVISIONS

III. PARLEMENT EUROPEEN

1. TRAVAUX DES COMMISSIONS
2. PREVISIONS : SESSION DE DECEMBRE

IV. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

1. PRET : HONGRIE
2. PRET : CHYPRE

V. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

1. CONSEIL DE L'EUROPE : CONFERENCE SUR LE "BLANCHIMENT D'ARGENT DANS LES ETATS EN TRANSITION" (STRASBOURG, 29 NOVEMBRE-1ER DECEMBRE)
2. CSCE : BUDAPEST SUMMIT (5-6 DECEMBER)

- 3 -

I. COMMISSION

1. PREPARATION DU CONSEIL EUROPEEN D'ESSEN

Au cours de sa conférence de presse habituelle avant le Conseil européen, le Président DELORS a déclaré que la Commission a soumis un paquet de cinq rapports aux Chefs d'Etat et de Gouvernement. Il s'agit de :

A. Etat de l'Union

- = La réalisation du marché intérieur;
- = La mise en oeuvre de la cohésion économique et sociale;
- = L'amélioration de l'environnement;
- = Les actions communes en matière de recherche et de technologie;
- = Les actions de formation et d'éducation;
- = La dimension sociale;
- = Les perspectives financières;
- = La réforme de la PAC;
- = Les relations économiques multilatérales;
- = Les relations avec les pays de l'Europe de l'Est et de l'ex-URSS;
- = La politique méditerranéenne;
- = La Convention de Lomé;
- = L'union économique et monétaire.

B. Rapport annuel sur la subsidiarité (COM(94)533)

- = Législation nouvelle;
- = Adaptation de la législation existante.

C. Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi

(COM(93)700) (INFO-NOTE N° 31/93)

- = La compétitivité, condition du progrès économique et de la création d'emplois;
- = La société de l'information;
- = Agir pour transformer la croissance en emplois;
- = La mise en oeuvre des réseaux d'infrastructure;
- = Les innovations en matière de création d'emplois. Bilan et promesses des actions locales.

D. Une stratégie pour l'Europe centrale et orientale

(COM(94)320) (INFO-NOTE N° 20/94)

E. Une stratégie pour la Méditerranée

(COM(94)427) (INFO-NOTE N° 28/94)

NDLR : Les délégations recevront par FAX un FLASH sur les conclusions du Conseil européen accompagné d'un message personnel du Secrétaire général.

- 4 -

2. NORTHERN IRELAND : DELORS PEACE PACKAGE

The Commission has adopted a proposal from President DELORS for a Special Support Programme for Peace and Reconciliation in Northern Ireland. President DELORS described the changed political climate in Northern Ireland as an historic opportunity to secure long-lasting peace.

"The aim of the Special Programme is to show the European Union's solidarity with the people of Northern Ireland in their search for peace and reconciliation. We should seize the new opportunities for action in Northern Ireland and address the additional needs arising out of the peace process. This must be done now to convince those on the ground that the peace process can yield real dividends to their lives."

The Programme is based on the findings of a European Commission Task Force, set up by President DELORS following the ceasefire announcements.

The Commission identified a number of new priorities focusing on the over-riding need to promote reconciliation, encourage economic growth and the expansion of job opportunities. The priorities include fresh actions to support urban and rural regeneration, to fight unemployment, to encourage increased cross-border development and to promote social inclusion, the latter including actions to stimulate cross-community cooperation.

The present SME Facility providing interest rate subsidies on EIB loans to SMEs is due to expire in mid-1995. The Commission is of the opinion that interest rate subsidies should be maintained for a further period, including a small increase of the existing rate as a further step to promote investment.

The Commission has called on the Governments involved to refocus their existing Structural Fund Programmes to accommodate the new demands and challenges.

The new priorities will be part of a new, distinct and multi-annual Community Initiative to support fresh actions in Northern Ireland and the border counties of Ireland. A detailed framework will be ready in early 1995.

A total of 300 MECUS is proposed as additional EC aid for Northern Ireland and the border counties of Ireland over the three year period 1995-1997. Further funding for another two years will be subject to a review on the basis of a Commission report.

3. TRANSMISSION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

La Commission a adopté une recommandation, adressée aux Etats membres, sur la transmission des petites et moyennes entreprises. Des milliers d'entreprises économiquement saines, et principalement des PME, disparaissent chaque année parce qu'elles n'ont pu surmonter les difficultés liées à leur transmission. On estime que près de 10 % des dépôts de bilan dans la Communauté ont pour origine une succession mal gérée, mettant en cause au moins 30.000 entreprises et 300.000 emplois par an.

Consciente de la nécessité d'agir dans ce domaine, la Commission a élaboré une recommandation dans laquelle elle expose les meilleures pratiques existant dans les Etats membres et en recommande la transposition dans le droit interne des pays qui n'ont pas encore pris de dispositions comparables.

Les mesures recommandées visent notamment à :

- créer un environnement financier favorable à la réussite de la transmission;

- 5 -

- permettre à l'entrepreneur de pouvoir adopter la forme juridique la plus appropriée et notamment le statut de la société anonyme, pour réussir la transmission en éliminant les obstacles juridiques et fiscaux qui gênent les opérations de préparation,
- prévoir le principe de la continuité des sociétés de personnes en cas de décès d'un des associés;
- prévoir la primauté du contrat de société sur les actes unilatéraux d'un des associés;
- veiller à ce que le droit de la famille, le droit successoral et la paiement des compensations financières ne puissent mettre en péril la survie de l'entreprise;
- alléger, à condition que les héritiers poursuivent l'activité de l'entreprise, l'imposition des actifs en cas de transmission par succession ou donation;
- permettre l'échelonnement ou le rapport du paiement des droits de donation et de succession;
- veiller à ce que l'évaluation fiscale de l'entreprise puisse tenir compte de l'évolution de sa valeur après le décès de l'entrepreneur;
- encourager fiscalement la transmission par vente du vivant de l'entrepreneur;
- encourager fiscalement la reprise de l'entreprise par les salariés.

4. EFFICACITE ENERGETIQUE ET REDUCTION DE CO2 : APPAREILS DOMESTIQUES DE REFRIGERATION

La Commission a approuvé une proposition appelée à jouer un rôle important dans la stratégie de l'Union visant la réduction des émissions de CO2.

L'Union s'est en effet engagée à réduire les émissions de CO2 de manière à les ramener en l'an 2000 à leur niveau de 1990. Il s'agit d'un objectif ambitieux, qui exige que soient prises des mesures très efficaces et d'effets immédiats.

La directive vise les appareils qui consomment le plus d'électricité et pour lesquels le potentiel d'économie d'énergie est le plus important, à savoir les appareils domestiques de réfrigération. Ces appareils sont présents dans tous les foyers et fonctionnent en permanence. Ils représentent globalement près de 7% de notre consommation totale.

L'objectif de la directive est d'améliorer de 10% l'efficacité moyenne de ces appareils.

L'impact potentiel d'une telle mesure est très important. Après cinq années d'application seulement, l'économie réalisée pourrait aller jusqu'à 1% de notre consommation totale, soit l'équivalent de cinq centrales électriques de 400 mégawatts.

Le gain sera en outre perçu directement par le consommateur qui verra se réduire la facture d'électricité.

5. LIECHTENSTEIN : ENTREE EN VIGUEUR DE L'EEE

La Commission a adopté le 7 décembre une Communication au Conseil concernant l'entrée en vigueur de l'Accord Espace Economique Européen (EEE) pour le Liechtenstein.

Cette question est inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Conseil EEE du 20 décembre. La Commission invite le Conseil de l'Union à marquer son accord à l'entrée en vigueur de l'Accord EEE pour le Liechtenstein, sur base des adaptations à l'Accord proposées dans la communication.

- 6 -

The Agreement on the European Economic Area extends the Community's single market legislation to the States of the European Free Trade Association (EFTA). The Agreement was signed in Porto in May 1992 but was modified by an Adjusting Protocol to take account of the negative result of the referendum in Switzerland on 6 December 1992.

The result of the referendum in the Principality of Liechtenstein one week later was positive. However, because of its close regional ties with Switzerland (including a customs union), Liechtenstein could not participate immediately in the EEA, which entered into force in the meantime for the Community, Austria, Finland, Iceland, Norway and Sweden on 1 January 1994.

The Adjusting Protocol provides that the EEA will enter into force for Liechtenstein on a date to be determined by the EEA Council provided that :

- the good functioning of the EEA Agreement is not impaired, and
- the EEA Council has taken other decisions necessary to allow the EEA to enter into force for the Principality.

6. EUROPE CONTRE LE CANCER : RAPPORT DU PROGRAMME POUR 1993

La Commission a approuvé un rapport sur l'exécution du programme "l'Europe contre le cancer" en 1993 (du 1er janvier 1993 au 31 mars 1994) et a tiré les conclusions sur l'impact et l'efficacité dudit programme (COM(94)550).

Au cours de l'année 1993, la plus grande part de l'activité de lutte contre le cancer a été développée par les **partenaires nationaux du programme** dans le cadre des réseaux d'échanges mise en place avec le soutien de la Commission en 1991 et 1992, en particulier dans les domaines des études de prévention, de la prévention par l'information du public et l'éducation à la santé dans les écoles et plus particulièrement dans le domaine du tabagisme, du dépistage, de la formation des personnels de santé. Cet accroissement de la responsabilité des acteurs nationaux dans la mise en oeuvre de l'action européenne s'est révélé plus particulièrement efficace dans la sélection des projets soumis à la Commission, et dans le travail de réflexion sur les orientations à venir en matière de lutte contre le cancer dans le cadre de l'action européenne tant au niveau national qu'au niveau européen.

7. POLAND : ASSOCIATION COMMITTEE (BRUSSELS, 1-2 DECEMBER)

The second meeting of the EU-Poland **Association Committee** (cooperation on the working level) was held in Brussels.

The issues discussed during the meeting included the **economic situation in Poland** and in the European Union seen in the context of EU enlargement as well as the implementation of the Uruguay Round agreements. The Polish side pointed out to the still existing, though diminishing, deficit in bilateral trade. Simultaneously, the expectation was expressed that the Polish products, especially **agricultural products, textiles and steel**, would have **greater access** to the European markets, and that Polish enterprises would have access to **public markets** in the EU.

The ways of implementation of the European Agreement were discussed as well as the problems connected with **trade, agriculture, services, harmonization of law, cultural cooperation**, cooperation in the **nuclear sector**, cooperation on **environment**. Also, the problem of **certification** of the **quality of products** was raised.

Trade matters were considered very closely by both parties. The EU raised issues related to protection measures introduced by Poland on **agricultural** and **industrial**

- 7 -

imports from the EU.

The Polish side requested suspension of anti-dumping and anti-subsidy measures initiated by the EU with regard to Polish exports especially cement and fertilizers. The EU was not in a position to accept this request. The EU side presented plans for the liberalization of OPT in the textiles.

The first meeting of the Association Committee took place in Warsaw on 23-24 June after the Association Agreement had come into force.

8. MED-PARTENARIAT : JOURNEE DE RENCONTRE ENTRE PME_s (LE CAIRE, 6 DECEMBRE)

Le Partenariat Moyen-Orient-Union européenne a été lancé au Caire le 6 décembre 1994 devant plus d'un millier d'entreprises européennes, arabes et israéliennes. Dans son allocution introductive, le Dr Atef EBEID, Ministre du secteur public des affaires et ministre d'Etat au développement administratif chargé des affaires de l'environnement, a apporté le soutien du Président MOUBARAK à cette initiative et a insisté sur cette "grande occasion de partager nos plans pour créer un meilleur avenir", pour l'Union européenne, M. VANNI D'ARCHIRAFI a insisté sur l'importance de la coopération entre tous les pays concernés et a fait un parallèle avec les débuts de la construction européenne. Il s'est réjoui du nombre et de la qualité des entreprises tant européennes que du Moyen-Orient et des secteurs prioritaires qui font l'objet de ces rencontres, notamment la construction, l'infrastructure, les équipements médicaux, pharmaceutiques et plastiques ainsi que l'agroalimentaire et le tourisme. Un débat politique de qualité a permis de démontrer la convergence de l'engagement dans le même sens des responsables israéliens et palestiniens en vue d'une coopération concrète dans le cadre de l'approfondissement du Processus de Paix. M. BERNINI, Ministre italien du Commerce extérieur, est également intervenu pour souligner l'importance attachée à cette initiative qui marque la volonté claire de l'Union européenne de développer un partenariat très étroit avec l'ensemble des pays du Proche et du Moyen Orient. Les entrepreneurs égyptiens, israéliens, palestiniens, jordaniens et européens ont entamé ensuite des milliers de contacts bilatéraux répondant ainsi pleinement aux objectifs de cette initiative de la Commission préparée en étroite coopération entre les Directions générales I et XXIII.

9. CANADA : ACCORD DE COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

La Commission a approuvé une Recommandation en vue d'une décision du Conseil autorisant la Commission à signer un accord de coopération scientifique et technique entre la Communauté européenne et le Canada. Le 19 avril 1993, le Conseil avait autorisé la Commission à négocier l'accord en question.

Les négociations ont débouché sur le projet d'accord qui prévoit la participation de personnes physiques et morales, y compris les parties elles-mêmes, universités, instituts de recherche et autres organismes ou entreprises, à des projets de recherche mis en oeuvre par la Communauté ou le Canada dans les domaines suivants :

- Agriculture, y compris les pêcheries;
- Recherche médicale et sanitaire;
- Energie non nucléaire;
- Environnement, y compris observation de la terre;
- Foresterie;
- Technologies de l'information;

- 8 -

- Technologies des communications;
- Télématique pour le développement économique et social;
- Traitement des minerais.

10. CHINA - UE : COOPERATION BETWEEN SMEs (NANJING, 29/11-3/12)

In a week-long series of meetings and workshops, small and medium-sized enterprises from the EU and China have been brought together to promote active business contacts. Some 50 SMEs from five Member States attended the meeting grouped into complementary "teams" to offer potential Chinese partners cooperation at every stage of the production process, from product development to marketing and sales. Over 100 Chinese companies attended the meeting. The key sectors targeted were industrial technologies, advanced materials, and information technology. The result was the establishment of close commercial cooperation and detailed discussion of future business links. The Meeting has been organised with support from DG I and DG XXIII.

11. NOMINATION D'UN DELEGUE : COMORES

M. François BUCCHINI a été nommé Chef de la Délégation de la Commission à Moroni (COMORES). Il prendra ses fonctions le 13 décembre et présentera ses lettres de créance dès que possible après cette date.

12. AIDES HUMANITAIRES

- CAUCASE DU SUD

La Commission a octroyé une aide de 7,6 MECU en faveur des populations réfugiées, déplacées et vulnérables du Caucase du Sud.

- SOUDAN

La Commission a octroyé une seconde aide globale de 8 MECU en faveur de la population soudanaise (population du Sud; réfugiés soudanais au Nord de l'Ouganda et personnes déplacées du Nord).

- SOMALIE

Une aide de 497.000 ECU a été accordée en vue de la continuation de projets d'assistance médicale en Somalie du Sud et de secours médicaux urgents en Somalie du Nord.

- AFGHANISTAN

Suite à la recrudescence de la violence, deux aides humanitaires ont été octroyées :

= 1,5 MECU ont été octroyés en faveur de la population afghane afin d'accueillir les nouvellement déplacés près de Jalalabad, de donner une aide médicale supplémentaire à la population de Kaboul et d'apporter une assistance médicale dans la province de Kandahar;

= 450.000 ECU ont été donnés en vue d'assurer une assistance médicale de base dans les provinces du Nord.

- SRI LANKA

- 9 -

365.000 ECU ont été donnés en faveur de la population srilankaise en vue d'assurer un lien vital entre la presqu'île de Jaffna au nord et le reste de l'île.

- PHILIPPINES

200.000 ECU ont été donnés en faveur des victimes du tremblement de terre, suivi d'inondations, survenu dans l'île de Mindoro.

- VIETNAM

250.000 ECU ont été octroyés en faveur des victimes des inondations.

- EL SALVADOR

Deux aides, de 170.000 ECU chacune, ont été octroyées

= une aide prévoit des biens de première nécessité pour les réfugiés en provenance de Honduras;

= une aide de nature médicale est destinée aux habitants de la municipalité de Tecoluca.

- CUBA

350.000 ECU ont été accordés en faveur de la population victime de la tempête tropicale "Gordon".

- BOLIVIE

Une aide humanitaire d'urgence de 225.000 ECU a été accordée aux habitants du Département de Santa Cruz touchés par une sécheresse.

- NICARAGUA

Une aide médicale de 500.000 ECU a été octroyée en faveur de la population du Nord.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de prévention et de préparation aux catastrophes, une seconde tranche de 7 projets a été adoptée pour un montant de 1.562.213 ECU.

13. PREVISIONS

Les points suivants figurent au projet de l'OJ de la prochaine réunion hebdomadaire de la Commission qui aura lieu à Strasbourg, le mardi 13 décembre 1994 :

- Transports : directive sur les services d'assistance en escale;

- Fiscalité

= Rapport sur le rapprochement des taux de TVA;

= Système commun de TVA (taxation des produits de l'agriculture);

- Politique audiovisuelle

= Industrie européenne des programmes audiovisuels et télévision sans frontières dans le contexte de la société de l'information;

- 10 -

- = Créer un environnement favorable à l'essor des entreprises à l'industrie des programmes (Media II);
- = Communication relative à la révision de la directive "Télévision sans frontières";
- = Résistance des véhicules à moteur à la collision frontale;
- = Dispositions pour la résistance à l'impact latéral des véhicules;
- Rapport économique annuel - 1995;
- Rapport sur la situation démographique dans la Communauté 1994;
- Accord de l'OCDE sur la construction navale;
- Règlements du Conseil relatifs à certaines modalités d'application de l'accord européen avec la Roumanie et la Bulgarie;
- Règlements du Conseil relatifs à certaines modalités d'application des accords de libre-échange avec l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie.

Il y aura une deuxième réunion de la Commission SANTER le vendredi 16 décembre au Palais d'Egmont à Bruxelles qui discutera notamment de la modification de la répartition des compétences depuis le "NON" norvégien ainsi que de la préparation des auditions des nouveaux Membres de la Commission devant les commissions du Parlement européen.

Les rencontres suivantes sont prévues :

- M. FLYNN reçoit le Dr Nkozazana Dhlamini ZUMA, Ministre de la Santé d'Afrique du Sud (12 décembre);
- M. van den BROEK rencontre une délégation de la Douma (Parlement russe) (Strasbourg, 13 décembre);
- M. van den BROEK rencontre une délégation de parlementaires tchèques (Strasbourg, 14 décembre);
- MM. BANGEMANN, BRITTAN, MILLAN et Mme SCRIVENER reçoivent M. Ronald H. BROWN, Secrétaire d'Etat du Commerce des Etats-Unis (15 décembre).

- 11 -

II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. CONSEIL "JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES" (30 NOVEMBRE-1ER DECEMBRE)

A. CREATION D'EUROPOL

Malgré les efforts de la Présidence allemande (28 jours de réunions), les Ministres n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les deux principales questions encore ouvertes en ce qui concerne le projet de Convention Europol.

Toutefois le Conseil a procédé à un échange de vues approfondi sur l'inclusion du terrorisme parmi les objectifs d'Europol (forte demande E et réserve ferme de UK) et sur l'architecture du système (maintien de la réserve F) notamment sur la question de l'accès aux données et de leur utilisation. Les questions institutionnelles (rôle du Parlement européen, de la Cour des Comptes, recours juridictionnels) n'ont pas été abordées.

Une solution de compromis de la Présidence visant à élargir dans l'immédiat les attributions de l'"Unité drogue" Europol aux formes de criminalité non contestées (trafic de véhicules automobiles, criminalité nucléaire, criminalité liée à l'immigration illégale) a été rejetée par E et également par L et NL. car elle aurait abouti à diminuer l'urgence de l'adoption de la Convention Europol.

La Présidence a annoncé son intention de soumettre le dossier au Conseil européen d'Essen.

B. ADMISSION ET SEJOUR DES PERSONNES DEPLACEES

Le Conseil a procédé à un échange de vues concernant les critères à appliquer pour la répartition des charges relatives à l'accueil de personnes déplacées. Dans ce contexte M. FLYNN a indiqué que le Parlement européen venait de créer une ligne budgétaire pour 1995 qui pourrait constituer le noyau pour la création d'un Fonds européen pour les Réfugiés.

Le COREPER est invité à poursuivre les travaux en vue du prochain Conseil.

C. FACILITES DE DEPLACEMENT DES ECOLIERS

Le Conseil a adopté, sans discussion, l'action commune selon l'article K3, 2b qui vise à exonérer de l'obligation du visa des écoliers ressortissants d'Etats tiers légalement résidant dans un Etat membre lorsque ceux-ci voyagent dans le cadre d'un déplacement scolaire. (L'interdiction à un bus scolaire allemand de passer la frontière française en raison de la présence d'écoliers turcs a été largement médiatisée). Il s'agit d'une facilitation réelle, bien que très limitée quant aux ressortissants d'Etats tiers concernés par cette décision. Néanmoins, elle démontre que l'abolition des contrôles aux frontières intérieures comporte également une amélioration de circulation des étrangers vivant dans nos Etats membres.

D. GARANTIES MINIMALES POUR LES PROCEDURES D'ASILE

Le Conseil a été saisi d'un projet de résolution visant à définir des garanties minimales à prévoir lors des procédures d'examen des demandes d'asile. Rappelons qu'il ne s'agit pas d'un projet d'action commune comme demandé par le Conseil européen de Bruxelles.

- 12 -

Le Conseil n'a pas été en mesure de régler, à ce stade, le problème concernant le traitement des demandes d'asile présentées par des nationaux des Etats membres dans le cadre des dispositions sur les demandes d'asile manifestement infondées.

Sur le fond, il est important de noter que le texte du Conseil reconnaît des principes essentiels comme le recours et son effet suspensif. Ce ne sont que des renvois aux législations nationales qui permettent d'y apporter des limitations. La responsabilité politique de ces exceptions incombe donc aux Etats membres et non pas au Conseil qui s'est efforcé d'en affirmer le principe. Cette résolution n'a donc pas de réel effet d'harmonisation, se limitant à une photographie des situations nationales existantes, risquant ainsi de laisser croire à tort que l'Union prend position en faveur de ces exceptions.

E. MODELE TYPE DE VISA

Le Conseil a pris note d'un rapport sur l'état des travaux concernant le projet de règlement visant à établir un modèle-type de visa et a constaté que des progrès substantiels ont été accomplis.

Il est rappelé que le Traité sur l'Union prévoit que le Conseil doit arrêter les mesures relatives à l'instauration d'un modèle-type de visa avant le 1er janvier 1996, s'agissant d'une des mesures d'accompagnement nécessaires à la mise en oeuvre de la libre circulation des personnes. Les travaux sur ce dossier ont tenu compte des résultats déjà atteints au sein de Schengen.

Le modèle-type devra présenter les caractéristiques suivantes : contenir les informations nécessaires et répondre à des normes techniques de très haut niveau, notamment en ce qui concerne les garanties contre la contrefaçon et la falsification, être bien adapté à son utilisation par tous les Etats membres, comporter des dispositifs de sécurité universellement reconnaissables qui soient clairement visibles à l'oeil nu.

F. RENFORCEMENT DE LA SURETE DES FRONTIERES EXTERIEURES

Le Conseil a constaté qu'une réserve subsistait en ce qui concerne ce projet de résolution tout en notant qu'il existe un consensus sur le restant du texte.

Cette réserve concerne une disposition portant sur la pression accrue à laquelle sont soumis certains Etats membres en raison de leur position géographique.

G. BUDGET 1994 - ACTIONS A MENER DANS LE SECTEUR J.A.I.

Le Conseil n'a pas été en mesure d'arrêter une décision relative à une action commune concernant des actions de coopération à mener dans le secteur JAI afin d'utiliser, au moins partiellement - les crédits inscrits à cette fin au budget communautaire par le Parlement européen pour l'exercice 1994.

Ayant constaté que des objections - notamment d'ordre juridique - subsistent sur ce projet de décision, le Conseil a chargé le COREPER de mener rapidement le débat nécessaire sur le financement du secteur JAI afin de pouvoir utiliser en 1995 les crédits disponibles sur une base juridique incontestable.

- 13 -

H. RELATIONS AVEC LES PAYS TIERS DANS LES DOMAINES JAI

Le Conseil a adopté des conclusions qui établissent des orientations pour la poursuite et le développement des contacts avec des pays tiers. De tels contacts existent déjà avec les Etats-Unis, le Canada, la Suisse, le Maroc et les PECO.

Le Conseil est convenu qu'une rencontre de la Troïka avec **Chypre** et **Malte** serait organisée par la Présidence française au cours du premier semestre 1995.

En ce qui concerne plus particulièrement la mise en oeuvre de la "**Déclaration de Berlin** sur la coopération renforcée dans la lutte contre la criminalité en matière de drogue et le crime organisé en Europe" (v. INFO-NOTE N° 25/94) adoptée lors de la Conférence avec les PECO du 8 septembre dernier, le Conseil a approuvé une liste de propositions prioritaires. Cette liste comporte des mesures relevant de la coopération policière et douanière (de nature administrative, de formation, d'équipement, d'informatique, d'échanges d'information) du domaine de l'immigration (lutte contre l'usage de faux documents, problèmes de visa), de la coopération policière (vole et trafic de produits nucléaires, trafic de voitures volées, conventions clés du Conseil de l'Europe, entraide judiciaire).

I. LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA XENOPHOBIE

Le Conseil a pris note du **rapport intérimaire** sur le racisme et la xénophobie qui sera transmis au Conseil européen d'Essen. Il sera nécessaire dans la poursuite des travaux de prendre en compte les **aspects transnationaux**, notamment la question de l'impression de matériel de propagande raciste et xénophobie en vue de sa diffusion dans un autre Etat membre.

J. LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE ORGANISEE INTERNATIONALE

Le Conseil a procédé à un débat d'orientation sur la poursuite des travaux dans ce domaine au cours duquel plusieurs Ministres ont souligné la nécessité de rechercher des résultats concrets (p.ex. en ce qui concerne l'infraction d'association de malfaiteurs, l'entraide judiciaire, les problèmes posés par les nouveaux systèmes d'interception des communications, la protection des témoins).

Dans ce contexte, le Conseil a souligné également l'impulsion donnée par la récente Conférence mondiale ministérielle de Naples (v. INFO-NOTE N° 36/94).

K. PROTECTION DES INTERETS FINANCIERS DES COMMUNAUTES

Le Conseil a pris note de l'état des travaux et a adopté une **résolution** en matière de **sanctions pénales** qui répond à la demande de trouver un accord sur la manière de s'attaquer aux aspects pénaux de la fraude. Le Conseil a donné mandat pour que les travaux se poursuivent activement de façon à ce que le Conseil soit saisi d'un projet d'**instrument juridique**, aussitôt que possible, en 1995.

L. CONVENTION SUR L'AMELIORATION DE L'EXTRADITION ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE

Le Conseil a consacré son débat aux procédures d'extradition simplifiées en cas de consentement et il est parvenu à un accord politique sur le contenu de celles-ci.

- 14 -

M. AUTRES DECISIONS ADOPTEES SANS DEBAT

- Le Conseil a adopté une résolution relative à l'admission de ressortissants de pays tiers sur le territoire des Etats membres de l'Union européenne à des fins d'étude.
- Le Conseil a adopté une résolution concernant la limitation de l'admission de ressortissants d'Etats tiers aux fins de l'exercice d'une activité professionnelle indépendante.
- Le Conseil a adopté une recommandation concernant l'introduction, à partir du 1er janvier 1995, d'un modèle-type de document de voyage, à utiliser au besoin par tous les Etats membres de l'Union lorsque des ressortissants de pays tiers sont expulsés du territoire de l'Union et lorsqu'ils ne sont pas en possession d'un titre de voyage.

2. CONSEIL "RECHERCHE" (BRUXELLES, 1ER DECEMBRE)

Le Conseil a pu très rapidement, sur base des progrès réalisés par le COREPER, approuver l'ensemble des 10 programmes spécifiques à l'ordre du jour. Il s'agit de programmes spécifiques de RDT dans les domaines :

- Transports (240 Mécu);
- Biotechnologie (552 Mécu);
- Recherche socio-économique finalisée (105 Mécu);
- Diffusion et valorisation des résultats (293 Mécu);
- Stimulation de la formation et de la mobilité des chercheurs (744 Mécu);
- Environnement et Climat (532 Mécu);
- Biomédecine et Santé (336 Mécu);
- Sécurité de fission nucléaire (160 Mécu);
- CCR (CE) (600 Mécu);
- CCR (Euratom) (300 Mécu).

Le Conseil a ainsi approuvé l'ensemble des 20 programmes spécifiques dont deux nouveaux par rapport au troisième programme-cadre (Transports et Recherche socio-économique). Le budget global ventilé en deux tranches est de 12 milliards d'Ecus auxquels s'ajoute un milliard mis en réserve et sur lequel il conviendra de se prononcer au plus tard le 30 juin 1996. Le programme "fusion thermonucléaire contrôlée" devrait être adopté sous point A par un prochain Conseil.

Le Conseil a également adopté des Conclusions concernant les travaux futurs du Comité de la recherche scientifique et technique (**CREST**) et entendu une présentation par M. RUBERTI de la Communication de la Commission sur la "coordination par la coopération" (voir EU-Review du 21 octobre, pt. I.6).

Le Conseil a par ailleurs chargé la Présidence d'informer la Présidence du Conseil "Marché intérieur" des résultats dégagés au terme de l'échange de vue qui s'est engagé, à l'initiative danoise, sur les conséquences en matière de recherche de la "proposition de directive relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel".

Sous **Divers**, le Conseil a entendu une présentation de la note diffusée par la délégation FR intitulée "Renforcement de la coopération en matière de RDT avec les pays du bassin méditerranéen". L'objectif visé par cette initiative consiste notamment à développer par des dispositifs spécifiques, la coopération scientifique pour renforcer les structures scientifiques de ces pays, maintenir le niveau de formation, développer des réseaux solides entre partenaires de l'Union et des pays tiers méditerranéens et

- 15 -

les associer à des projets communs de recherche dans des domaines prioritaires pour eux et pour l'Union européenne. La démarche proposée a été brièvement évoquée et prévoit la mise en oeuvre d'un colloque et d'ateliers préparatoires au mois de mars 1995.

Le Conseil et la Commission se sont félicités de l'initiative annoncée qui s'inscrit dans les réflexions de la Commission en la matière et qui pourra en particulier s'appuyer sur le Centre de prospective technologique de Séville.

Lors du déjeuner, le Conseil a entendu un exposé conjoint de MM. RUBERTI et BANGEMANN sur la politique communautaire de collaboration internationale et les "autoroutes de l'information" (libéralisation et organisation du marché, collaboration internationale). Il y fut notamment souligné que la recherche constitue souvent le premier pas d'une collaboration économique et que la réflexion sur la manière d'aborder la collaboration avec les pays en développement devrait pouvoir être approfondie (coopération pré-industrielle).

La discussion a par ailleurs mis en avant la nécessité de progresser dans la société de l'information, les avantages que représente à cet effet la qualité de l'infrastructure disponible et a évoqué les conditions d'une mise en interconnexion des réseaux nationaux (mise en vitesse commune). Enfin, a été évoquée l'utilité, dans la mise en oeuvre d'une position commune, d'une coordination renforcée entre les diverses instances responsables y compris au niveau ministériel.

3. CONSEIL "EDUCATION" (5 DECEMBRE)

En ce qui concerne le programme SOCRATES, le Conseil a confirmé les termes de la position commune qu'il avait arrêtée le 18 juillet 1994 : inscription d'un montant estimé nécessaire et institution d'un Comité mixte. Par ailleurs, les délégations n'ont pu se mettre d'accord sur une augmentation du volume financier du programme en vue de la conciliation avec le Parlement européen (la position commune mentionnait un montant global de 760 Mécus, alors que la Commission avait proposé 1.005 Mécus).

Les discussions sur SOCRATES ont permis de dégager un accord complet du Conseil et du Parlement européen sur le contenu même du programme. Se félicitant des pas importants accomplis, le Commissaire RUBERTI a souligné l'importance d'une décision des Douze sur ces deux programmes qui concernent l'un (Socrates) plus de 6 millions d'étudiants et 60 millions d'écoliers, l'autre (Jeunesse pour l'Europe III) plus de 58 millions de jeunes de 15 à 25 ans dans la Communauté. M. RUBERTI a ainsi appelé les deux Institutions à trouver au plus vite une solution sur leur dernier point de désaccord, celui relatif au financement.

Les Douze ont adopté un rapport intérimaire sur les discussions menées sur la proposition faite par la Commission de proclamer 1996 "Année européenne de l'Education et de la Formation tout au long de la vie".

Ils ont également adopté deux résolutions, l'une concernant la promotion des statistiques de l'éducation et de la formation dans l'Union et l'autre relative à la qualité et l'attrait de la formation professionnelle. Ces différents documents, a précisé le M. RUBERTI, fourniront des indications utiles à la Commission pour la mise en oeuvre des programmes communautaires d'éducation et de formation pour les 5 années à venir (1995-1999), à savoir SOCRATES et LEONARDO.

M. RUBERTI a par ailleurs informé le Conseil du suivi assuré par la Commission en ce qui concerne le mandat qui lui a été octroyé pour la négociation d'accords de

- 16 -

coopération entre l'Union européenne, les Etats-Unis et le Canada en matière d'enseignement supérieur et de formation professionnelle. Il a également fourni des indications aux Ministres sur le développement de la coopération en matière d'éducation avec les pays associés de l'Europe centrale et orientale et de la Fédération de Russie, et notamment sur la mise en oeuvre de la Fondation européenne pour la Formation qui débutera effectivement ses travaux en janvier prochain.

Le Commissaire a présenté oralement aux Douze la communication adoptée le 23 novembre dernier par la Commission dans le prolongement du Livre blanc et qui vise à poser les bases d'une réflexion approfondie sur les mesures à envisager pour une adaptation progressive des systèmes d'éducation et de formation face aux défis technologiques, industriels et sociaux.

Enfin, le Conseil a adopté un texte concernant les aspects éducation d'une stratégie globale de l'Union européenne contre le racisme et la xénophobie.

4. ECOFIN COUNCIL (5 DECEMBER)

A. Dutch convergence programme : 1995-1998

The Council welcomed the presentation of the new Dutch convergence programme for the period 1995-98. The programme reconfirms the commitment of the first programme, which covered the period 1992-94, to comply to all convergence criteria for moving to stage III of EMU. The aim of the new programme is to tackle the remaining imbalances in the public finance situation, which are closely related to the problems in the labour market, while maintaining the high degree of nominal convergence achieved so far.

The Council encouraged the Dutch authorities to continue their firm monetary policy to maintain the favourable situation regarding inflation, interest rates and exchange rate. The Council also observed that adequate structural measures will be taken to promote participation in the labour market.

The Council supported the plans for improving the Dutch fiscal position and noted that the targeted yearly reduction of real government expenditures by 0.7 % on average is a considerable effort.

The Council considered budgetary efforts as sufficient to reduce the general government deficit below the 3 % threshold in 1996. However, the Council noted that the objectives for the government debt ratio could have been more ambitious.

B. Preparation of Essen

Vice-President CHRISTOPHERSEN was extremely pleased with the Ecofin decision to endorse the Report of the Christophersen Group and the main conclusions of this Report. This option was decided upon as an alternative to detailed conclusions to the Summit not totally in line with the conclusions of the Christophersen Report.

Concerning monitoring of the economic development in the Community, the Vice-President had sent a letter to Chancellor KOHL. In this letter on multilateral surveillance, the Commission urges the European Council to underline the necessity

- 17 -

to consolidate public finances, to reduce interest rates and pave the way for Economic and Monetary Union and the necessity to implement structural reforms in order to reduce unemployment and to keep inflation under control.

C. Balance of Payment Loans : Ukraine/Slovakia/Algeria/Bulgaria

The Council reached agreement to grant a balance of payment loan to Ukraine of 85 million ECU. Vice-President CHRISTOPHERSEN said that a stand-by agreement with the International Monetary Fund will be a precondition for disbursement of the loan. It would also be a precondition that conclusions of the Naples G-7 Summit on closure of Tchernobyl are implemented. The Vice-President said that the US has pledged 100 million Dollars and Canada 25 million Dollars to this stabilisation operation for Ukraine. The loan would open the door for disbursement of the 400 million Ecu Euratom loan, which was granted earlier.

The Council also agreed to grant a balance of payment loan to Slovakia up to 130 million Ecu and to firm the decision to grant to Algeria the balance of payment loan of 200 million Ecu.

For all loans, formal decisions cannot be taken before the European Parliament has delivered an opinion.

A proposal to carry a balance of payment loan already granted from 100 million to 150 million Ecu to Bulgaria was not agreed. Mr CHRISTOPHERSEN hoped that a decision could be taken in January; after general elections in Bulgaria have taken place later this month.

The Council had a general exchange of views on the geographical delimitation of macrofinancial assistance to third countries. It agreed that this form of assistance is of exceptional nature and normally reserved to countries with which the Union maintains close political and economic links. The Council invited the Commission to further explore, in consultation with the Monetary Committee, the eligibility criteria that should apply to the mobilization of this type of assistance.

D. ERM Fluctuation Bands

The Council endorsed an opinion from the EMI Council on the ERM fluctuation bands, which expresses general satisfaction with the operation of the system. Decisions on the transition to the Third stage of Economic and Monetary Union will be taken in full accordance with the relevant articles of the Treaty and the Protocole on the convergence criteria.

E. Protection des intérêts financiers de la Communauté

Le Conseil a entendu un exposé de M. SCHMIDHUBER sur les travaux menés au niveau de l'Union dans la lutte contre la fraude et a pris note d'un document d'information soumis par la Commission à cet égard. Les délégations I, UK, S, DK ont souligné l'importance qu'elles attachent à la lutte contre la fraude. La Présidence a indiqué que ce point est à l'ordre du jour du Conseil européen d'Essen.

F. Adaptation des perspectives financières en vue de l'élargissement

Le Conseil a marqué son accord sur les conclusions dégagées lors de la dernière réunion du Trilogue avec le Parlement européen et la Commission du 29 novembre sur l'adaptation des perspectives financières 1995-1999 en vue de l'élargissement de l'Union européenne.

- 18 -

De son côté le Parlement européen devra se prononcer sur ces conclusions lors de sa prochaine session de décembre 1994, permettant ainsi encore au cours de ce mois l'adoption du budget 1995 pour la Communauté de quinze.

G. Points fiscaux : fiscalité de l'épargne, deuxième directive de simplification TVA, taxe CO²/énergie, taux d'accises sur les biocarburants

Ces quatre points ont été traités simultanément par la Présidence. M. ZEITLER, Secrétaire d'Etat aux Finances, a fait son rapport au Conseil sur l'état d'avancement de ces dossiers. Aucune conclusion n'a été adoptée.

5. CONSEIL "TRAVAIL ET AFFAIRES SOCIALES" (6 DECEMBRE)

La Commission était représentée par M. FLYNN; le Président DELORS est intervenu au sujet du rapport sur l'emploi élaboré par la Commission en vue du Conseil européen d'Essen, et M. RUBERTI au sujet de la formation professionnelle.

Parmi les points que le Conseil a adopté figurent le projet de résolution "Femmes et emploi" et la proposition de décision "Poursuite du système HANDYNET" (Programme d'information pour handicapés).

Le Conseil a adopté le programme LEONARDO (1995-1999) à l'unanimité, après que UK et DK aient levé leur réserve d'examen parlementaire. Le programme LEONARDO, qui simplifie et rationalise les différents programmes existants (COMETT, PETRA, FORCE, EUROTECNET ainsi que d'autres projets et actions) en les regroupant, sera doté d'un montant de 620 millions d'Ecus.

M. RUBERTI s'est félicité de l'issue positive réservée à cette décision pour un nouveau programme d'action dans le domaine de la formation professionnelle. Toutefois, il a regretté que le Conseil ait maintenu sa position de refus des modifications proposées par le Parlement européen et reprises par la Commission dans sa proposition réexaminée, modifications relatives à la nature du comité et au montant estimé nécessaire.

M. RUBERTI, profitant de son intervention à propos du programme LEONARDO, a présenté oralement les grands thèmes de la communication adoptée par la Commission le 23 novembre et intitulée "L'éducation et la formation face au défis technologiques, industriels et sociaux : premières réflexions". La Présidence a indiqué que le débat sera poursuivi sous Présidence française.

La session du Conseil a par ailleurs été marquée par l'absence d'accord sur la directive "travail à temps partiel" (opposition de principe UK), ce qui conduira à l'application des procédures du Protocole social. En revanche des progrès ont été enregistrés sur la directive "travailleurs détachés". Une nouvelle session du Conseil aura lieu le 21 décembre pour aboutir à une décision, probablement majoritaire, sur cette directive. Le rapport du Président DELORS sur l'emploi a été accueilli très favorablement par le Conseil.

6. ACP-EU : CONFERENCE MINISTERIELLE (BRUXELLES, 30 NOVEMBRE-1ER DECEMBRE)

La conférence ministérielle ACP-EU de Bruxelles des 30 novembre et 1er décembre a constitué la première rencontre à haut niveau entre les parties depuis l'ouverture des négociations pour la révision à mi-parcours de la Convention de Lomé IV au Swaziland en mai dernier. Elle a permis d'entériner un certain nombre de progrès déjà accomplis dans les travaux d'experts conduits sous la responsabilité

- 19 -

des ambassadeurs et de préciser les positions respectives sur des questions qui restent encore en discussion. On notera, du reste, qu'il est entendu entre les parties que l'enveloppe financière à prévoir dans le cadre du nouveau protocole financier sera abordée, comme par le passé, à la fin des négociations.

Parmi les points d'accords constatés, il convient de mettre en évidence ceux portant sur les **questions institutionnelles et politiques** (affirmation, dans la Convention, des principes démocratiques, de l'Etat de Droit et de la bonne gestion des affaires publiques; fonctionnement de l'Assemblée Paritaire; renforcement du dialogue politique), de même que ceux concernant la **coopération régionale intra-ACP** et la **coopération culturelle**. Des acquis se dessinent également quant à la nécessité d'une synthèse, au niveau de chaque pays ou région, entre les objectifs de développement des ACP et les priorités de coopération de la Communauté, ainsi que dans le domaine de la programmation (système des tranches). En matière commerciale, les parties ont abouti à un constat commun quant au problème crucial que pose le **manque de compétitivité des ACP** et ont très vite identifié des points d'accord sur les moyens permettant d'encourager le développement du commerce entre les partenaires de la Convention.

Des questions sensibles restent néanmoins encore ouvertes et constituent, avec le nouveau protocole financier et au-delà de quelques clarifications sur divers sujets, le noyau des travaux que les négociateurs devront s'efforcer de mener à bien d'ici la prochaine Conférence ministérielle - en principe de conclusion de l'exercice de révision - prévue pour la mi-février 1995. Ces questions concernent en particulier la redéfinition de certaines procédures dans le domaine de la **coopération financière** et, sur le terrain commercial, **l'accès des produits ACP au marché communautaire** ainsi que **l'aménagement des règles d'origine**.

On ajoutera que, par décision conjointe ACP-UE faisant suite à une requête de **l'Afrique du Sud**, ce pays a été admis comme observateur aux travaux de la Conférence ministérielle, sans que cette décision, prise pour la circonstance, ne préjuge son futur statut par rapport à la Convention de Lomé.

7. **PREVISIONS**

Les points suivants figurent aux projets de l'Ordre du jour des réunions du Conseil au cours de la semaine prochaine :

Conseil "AGRICULTURE" (12-13 décembre)

- Législation de mise en oeuvre du Cycle d'Uruguay (volet "Agriculture");
- Agrimonétaire : unité de compte et taux de conversion à appliquer dans le cadre de la politique agricole commune;
- Importation de beurre néo-zélandais au Royaume-Uni;
- Viandes ovine et caprine
 - = Accords d'autolimitation conclus entre la CE et l'Argentine, l'Australie, la Bulgarie, la Hongrie, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, la République Slovaque, la République Tchèque et l'Uruguay;
 - = Suspension du prélèvement applicable à l'importation;
- Réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole;
- Organisation commune des marchés dans le secteur du sucre;
- Simplification de la politique agricole commune;
- Mesures relatives à la biomasse et au gel des terres environnemental;

- 20 -

- Protection des animaux en cours de transport;
- Conditions sanitaires de production et de mise sur le marché des viandes fraîches;
- Somatotropine bovine (BST).

Conseil "ENVIRONNEMENT" (15-16 décembre)

- Déchets dangereux;
- Emissions CO² y compris la taxe CO²/énergie;
- Préparation de la conférence de l'ONU sur le changement climatique;
- Environnement et transport;
- Prévention et réduction intégrées de la pollution;
- Préparation de la réunion de la Commission pour le développement durable;
- Conclusion de la Convention sur la protection des Alpes;
- Recoltes génétiquement modifiées;
- Préparation de la troisième conférence des parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux;
- Exportations et importations de certains produits chimiques dangereux;
- Incinération des déchets dangereux;
- Limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des grandes installations de combustion;
- Programme de développement quadriennal (1994-1997) relatif à la composante environnementale des statistiques;
- (évent.) Limitation des émissions sonores des engins de terrassement;
- (évent.) Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses;
- Le Livre blanc et sa composante environnementale;
- Aide à la Russie dans le contexte des récents déversements accidentels de pétrole.

Par ailleurs, il y aura éventuellement un Conseil "ECOFIN" le jeudi 15 décembre.

III. PARLEMENT EUROPEEN

1. TRAVAUX DES COMMISSIONS

Commission des affaires étrangères, de la sécurité et de la politique de défense

Un échange de vues très apprécié a eu lieu avec le Président du Parlement Sud-Africain, M. GINWALA, conjointement avec la REX et la commission du développement.

Elle a eu un débat sur l'initiative de M. ROCARD concernant "l'observatoire des risques humanitaires". Elle s'y est montrée favorable tout en exprimant un certain scepticisme quant à sa finalité de "prévention des guerres et conflits".

Elle a, par ailleurs, appuyé le rapport de Mme CARRERE d'ENCAUSSE, favorable à l'accord de partenariat avec la Russie, en soulignant avec insistance l'importance de la sécurité dans la zone CEI pour l'avenir de la sécurité en Europe.

Sous-commission "Sécurité et désarmement"

M. BATSANOV, directeur de la commission préparatoire de l'organisation pour

- 21 -

l'interdiction des armes chimiques a fait un exposé sur la Convention sur les armes chimiques. En relation avec ce sujet, les membres ont eu un premier échange de vues sur un rapport concernant la Conférence de 1995 destinée à réviser le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Commission REX

Cette commission a adopté un projet d'avis conforme sur la conclusion des résultats des négociations commerciales de l'Uruguay Round, qui sera soumise à la session plénière de décembre. Elle a par ailleurs examiné les actes mettant en oeuvre les résultats de l'Uruguay Round (rapports RANDZIO-PLATH). Ces rapports, proposent des amendements qui dans leur majorité ne comportent pas de problèmes majeurs pour la Commission et seront soumis au Parlement pendant la session de décembre. Un problème de procédure se pose pour le rapport concernant les boissons spiritueuses : ce rapport comportant la procédure de codécision, deux lectures devront être faites pendant la session de décembre pour respecter le délai nécessaire. La commission a également adopté les rapports MANN et KITTELMANN qui approuvent la conclusion d'accords intérimaires avec l'Ukraine et la Russie ainsi que le rapport CHESA sur les accords de partenariat avec le Kazakhstan et le Kirghistan.

Commission du développement et de la coopération

Elle a adopté les rapports KINNOCK sur l'accord entre la Communauté européenne et l'Afrique du Sud, CORRIE sur les conséquences du Cycle de l'Uruguay pour les PVD (avis) et ANDREWS sur une aide macrofinancière complémentaire à l'Algérie.

Elle a eu des échanges de vue liminaires sur les résultats de l'Assemblée paritaire au cours de l'année 1994, la politique de la Communauté en matière de SIDA dans les PVD, une stratégie nouvelle pour l'Asie, la décharge 1993 du budget général et les programmes d'action pour la prévention de la toxicomanie et en matière de lutte contre la drogue.

Elle a encore eu des échanges de vues sur la situation politique en Angola, au Mozambique, au Nigéria, sur l'anniversaire de la catastrophe de BHOPAL ainsi que des rencontres avec M. DEGNI-SENI rapporteur spécial (N-U) sur les droits de l'homme pour le Rwanda et M. RYAN du comité intergouvernemental pour la négociation d'une convention de lutte contre la désertification.

2. PREVISIONS : SESSION DE DECEMBRE

The key points of the December session will be the debate on the ESSEN-Summit, the approval of the revision of the Financial Perspectives and the second reading of the 1995 Budget and Parliament's assent to the GATT Agreement, which should be approved without difficulty.

The legislative workload is fairly light. With partial abandonment of the experiment of holding committee meetings on Monday evenings and Tuesday afternoons, the Plenary will once again be meeting on Tuesday afternoon.

The appointment of the Mediator remains blocked.

Voici les points les plus importants au projet de l'OJ :

- 22 -

Lundi, 12 décembre

- Régime d'accès à certaines zones et ressources de pêche communautaires (rapp. IZQUIERDO ROJO).

Mardi, 13 décembre

- Projet de budget 1995 (deuxième lecture) (rapp. WYNN et DANKERT);
- Question orale au Conseil et à la Commission sur les progrès réalisés dans le domaine du titre VI du Traité sur l'Union européenne;
- Propositions portant attribution d'une aide macrofinancière complémentaire à l'Algérie (rapp. PRONK);
- Proposition portant attribution d'une aide macrofinancière à la Slovaquie (rapp. PRONK).

Mercredi, 14 décembre

- Rapport du Conseil et déclaration de la Commission sur les résultats du Conseil européen d'Essen;
- Déclaration du Conseil sur le semestre d'activité de la présidence allemande;
- Conclusion des résultats des négociations de l'Uruguay Round (rapp. RANDZIO-PLATH) + question orale sur l'activité future de l'OMC;
- Conclusion de l'accord de coopération avec le Sri Lanka (rapp. POLLACK).

Jeudi, 15 décembre

- En séance solennelle : Remise du Prix Sakharov à Mme Taslina NASREEN
- Proposition concernant les mesures d'interdiction de la vente, de l'exportation et du transit des marchandises de contrefaçon et pirates (rapp. CHESA);
- Proposition concernant la signature du Traité sur la Charte européenne de l'Energie (rapp. ESTEVAN BOLEA);
- Débat d'actualité
 - = Tchecheni;
 - = Situation sociale des travailleurs agricoles;
 - = Droits de l'Homme;
 - = Guatemala;
 - = Visa russe pour le SIDA.

Vendredi, 16 décembre

- Travaux législatifs.

- 23 -

IV. BANQUE D'INVESTISSEMENT EUROPEENNE

1. PRET : HONGRIE

La BEI a accordé à Magyar Tavklözlési Rt. (Matav), la compagnie hongroise de télécommunications, un prêt de **100 Mécus** en faveur de l'extension et de la modernisation du réseau national de télécommunications.

Ce prêt d'une durée de 17 ans contribuera à financer l'installation de 1 million de lignes nouvelles d'ici 1996 et à porter la densité téléphonique de 14 à 26 lignes pour 100 habitants.

2. PRET : CHYPRE

La BEI va octroyer deux prêts d'un montant total de **29 MECU** à Chypre, dans le cadre du Troisième Protocole financier CE-Chypre :

- Un prêt de **17 MECU** pour permettre au Département des Eaux du Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement d'étendre et de moderniser les services d'adduction d'eau potable dans deux des principales villes de l'île, Nicosie et Lárnaka.
- Un prêt global de **12 MECU** en faveur du financement à long terme d'investissements de petite et moyenne dimension dans les secteurs de l'industrie, du tourisme et des services.

V. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

1. CONSEIL DE L'EUROPE : CONFERENCE SUR LE "BLANCHIMENT D'ARGENT DANS LES ETATS EN TRANSITION" (STRASBOURG, 29 NOVEMBRE-1ER DECEMBRE)

Dix-huit pays d'Europe centrale et orientale dont la Russie, l'Ukraine, la Pologne et la Hongrie ont participé à la Conférence sous l'égide du Conseil de l'Europe consacrée au "blanchiment de l'argent dans les pays en transition".

La Conférence a réuni outre des représentants de la Commission européenne, des responsables politiques, des experts juridiques, financiers, douaniers et policiers venus des pays membres du Conseil de l'Europe, des Etats-Unis, du Canada, du Japon et de la Nouvelle-Zélande, ainsi que du FMI, de la BERD, du GAFI (Groupe d'Action financière internationale, créé en 1989 à l'initiative du G-7), de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies de Contrôle international des Drogues (PNUCED) et d'Interpol.

Les travaux de la Conférence ont abouti à la publication de "Conclusions et Recommandations du Rapporteur général".

Même si la Conférence n'a pas encore agréé formellement le statut final du document, elle devrait transmettre en principe ses "Recommandations" au "Comité des Ministres" du "Comité européen sur les Problèmes du Crime".

Ces recommandations sont destinées à promouvoir certaines mesures nécessaires au combat effectif contre le "Blanchiment d'Argent".

In its conclusions, the document highlights the following points :

- 24 -

The Ministry of Finance of Bulgaria estimated two years ago that some 3 billion US \$ left the country without returning. The Russian Central Bank and other sources estimate that between 1 to 2 billion US \$ leave the country every month. No data are available as to how large a proportion of these sums are actually illegal but law enforcement authorities estimate that the greater part stems from criminal activity.

The combat of money laundering must take place both at national and international level. At present vast assets from crime are finding their way from the States in transition and into countries with a developed market economy, some of which - when laundered - return to the country of origin and are used for investment purposes by criminals. There is also an obvious danger that criminals from other parts of the world use financial institutions in Central and Eastern Europe for money laundering purposes. The necessary international cooperation should be based on effective use of existing international instruments for the combat of money laundering, the most central being the 1990 Council of Europe Convention, the 1988 United Nations Convention, the 1991 EC Directive and the 40 Recommendations of the Financial Action Task Force.

Among the recommendations, the following points should inter alia be noted :

- Countries are recommended to join and effectively implement international instruments against money laundering.
- The fight against money laundering needs a multi-disciplinary approach. Banks and other financial institutions should be closely associated with the work of an inter-ministerial body of cooperation and coordination.
- Rights of interested parties should be protected. They should have the opportunity to assert such rights before an independent and impartial court, in accordance with the European Convention on Human Rights.
- Measures of prevention and detection should be taken to prevent illicit money from entering into financial institutions (banks, insurance companies, exchange houses ...). For instance, banks should be required to know their customers. They should also report any unusual or suspicious transactions to specially designated law enforcement authorities or administrative bodies. Banks and other financial institutions should be obliged to keep records of their transactions.
- The law should provide for possibilities to confiscate proceeds from crime. Such confiscation could consist in confiscating the property which is proceeds or the value of such property.
- The law should give possibilities to the law enforcement authorities to investigate money laundering. It should be possible to conduct searches and seizures of banking, commercial and other financial records. Bank secrecy should not prevent criminal investigations.

2. CSCE : BUDAPEST SUMMIT (5-6 DECEMBER)

The CSCE Summit meeting took place in Budapest on 5-6 December 1994. In concluding the CSCE Budapest Review Conference, which began on 10 October, the Summit adopted the CSCE Budapest Document 1994, "Towards a Genuine Partnership in a New Era". As at Paris (1990) and Helsinki (1992), President DELORS and Mr. van den BROEK attended this meeting of 52 Heads of States and Governments. Mr. DELORS delivered a statement in Plenary, emphasizing the contribution of the EU to security and stability, in line with the goals of the CSCE. The President and Mr. van den BROEK also participated in a number of bilateral meetings

- 25 -

as well as a working lunch where the role of the CSCE in future stability and conflict prevention as well as the Bihac crisis were the main topics.

Coming after the NATO Council and accompanying Russian declarations, the CSCE Summit also had to take account of concerns about the situation in the former Yugoslavia. These disturbing elements resulted in an outcome which was below the expectations of many. Russian positions in the closing stages of Budapest did not live up to the promise of the earlier substantial proposals to reinforce the role of the CSCE. The US adopted a relatively restricted approach to developing the CSCE throughout. EU priorities were the development of CSCE structures to make it more effective, adoption of a "CSCE first" policy in relations with the UN Secretary Council and a Code of Conduct on relations between States in the politico-military security field and in the area of a conflict prevention and crisis management, security rules for CSCE involvement in third party peacekeeping and a CSCE multinational peacekeeping force in Nagorno Karabakh.

The Budapest Document consists of a Political Declaration which reaffirms the commitment of participating States to CSCE principles and commitments, to building a genuine security partnership through CSCE and to rendering it more efficient in preventive diplomacy, conflict prevention and crisis management as the primary instrument for this purpose in the region. The decisions include the change of name, from 1 January 1995, to "Organisation for Security and Cooperation in Europe" (OSCE), and provisions for CSCE to receive the results of the Stability Pact negotiations.

On regional issues, there was agreement on a CSCE multilateral peacekeeping force for Nagorno Karabakh, but only after a UN Security Council Resolution of approval (thus permitting a Russian veto). CSCE preventive diplomacy work in Georgia, Moldova and the Baltic States will be strengthened. There was no agreement on rules for a CSCE programme in the security field and principles governing non-proliferation of weapons. CSCE will begin discussion, based on a Russian proposal, on a "Common and Comprehensive Security Model for Europe for the Twenty-First Century" with a view to decisions at the next Summit. These are extensive provisions for enhancing compliance with CSCE human dimension commitments and promoting further cooperation and dialogue as well as provisions to consolidate work in the economic area, through a strengthening of the Economic Forum, and cooperation with Mediterranean non-participating States.

The CSCE Ministerial Council will meet in late 1995 in Budapest to review progress and the next Summit will take place in Lisbon in 1996.

D.F. WILLIAMSON, SECRETAIRE GENERAL